



**Echange avec Mathieu Iglésias, chef de projet aménagement et paysage du territoire du Grand Genève, et Aurélie Stamm, déléguée à l'environnement pour la Région de Nyon (Canton de Vaud)**

**en présence de Simon Paillet, Charles Ronzani et Yves Gorgeu, membres du Collectif PAP**

Le Grand Genève est composé du canton de Genève, d'une partie du canton de Vaud (district de Nyon) et du Pôle métropolitain du Genevois français dont le Massif du Chablais et le territoire de Thonon Agglomération font partie.

Le projet d'agglomération du Grand Genève existe depuis 2007. C'est un peu l'équivalent d'un projet de territoire mené sur une période de 4 ans et renouvelable. Il résulte d'un appel à projet lancé par la Confédération vers les agglomérations. Le Grand Genève en est à son quatrième projet (2007, 2012, 2016, 2021). Chaque projet porte sur la mobilité et l'aménagement et est co-financé par la Confédération. La Confédération proportionne son subventionnement à la qualité des projets présentés : elle donne une note au projet d'agglomération, et l'intégration d'une approche paysagère a déjà permis au Grand Genève d'obtenir une note plus élevée.

Le paysage a été dès 2007 une entrée très importante pour guider le projet d'aménagement du Grand Genève, et plus particulièrement les espaces ouverts et leurs fonctionnalités qui ont été au centre des projets sur la base de la construction d'une charpente paysagère définissant un maillage précis (espaces publics, réseaux hydrographiques, continuités écologiques...). Ce maillage a permis notamment de définir des mesures paysagères pour traiter les interfaces entre les espaces urbains et les espaces ouverts qui constituent les espaces de transformations. C'est sur ces espaces que se négocient l'articulation urbain/rural en amenant notamment les ressources des espaces ouverts à l'intérieur de la ville et de ses franges en vue d'assurer une interconnexion la plus harmonieuse possible pour les habitants de la ville.

Il se trouve que dans le projet actuel de 2021 le paysage a perdu en partie son rôle central. Le fil conducteur est celui de la transition écologique et du changement climatique dont le lien avec le paysage n'est pas évident pour beaucoup d'acteurs. L'axe principal du projet est celui de la mobilité et des infrastructures à réaliser pour promouvoir des modes de déplacement doux, piétons, vélos, trams, trains etc...

La question posée est comment relier le paysage aux transitions écologiques et aux mesures de lutte contre le changement climatique. Le paysage est essentiellement perçu au travers des espaces ouverts et des lieux de promenade et de fréquentation du public.

Cette appréhension a d'ailleurs été beaucoup renforcée avec la période de crise sanitaire et de confinement pendant laquelle la couronne verte autour de Genève a été très fréquentée et utilisée. C'est sous cet angle que se fait le rapport des habitants avec la charpente paysagère, au-delà même des fonctions agricoles et de biodiversité, réactivant apparemment une pratique historique et fortement ancrée des Genevois de recherche et de fréquentation de grands parcs urbains et de promenade hors-la-ville, élément marquant de la culture locale depuis plus d'un siècle. Il y a toutefois désormais des conflits latents entre loisirs et agriculture, entre loisirs et services écosystémiques.

La Confédération détermine pour chaque canton les surfaces disponibles pour le développement urbain. Ce stock est très limité, donne peu de marges de manœuvre et privilégie la densification. Cela est même renforcé par la résistance forte de la part d'associations de défense de l'environnement, par un droit de recours et de dédommagement pour atteinte à l'environnement et d'une attention puissante du patrimoine. Il en résulte que Genève n'arrive pas à développer suffisamment son parc de logements face à son développement économique, d'où l'afflux de frontaliers sur la partie française du Grand Genève où l'effort de maîtrise de la consommation foncière est plus difficile à mettre en œuvre.

Le paysage n'est pas encore un réflexe de projet dans les services. Sa définition très large le rend difficilement appropriable par les services concernés. De plus la dimension paysagère est considérée comme une thématique à traiter sans être une entrée structurante.

Il semblerait que l'acception du mot et de l'idée du "paysage" soient ici entendus différemment de l'usage qu'il a pris dans les politiques publiques en France depuis une trentaine d'années, même si au niveau national suisse il est aussi compris comme étant un regard trans-disciplinaire, une manière de voir globale et un assemblage pour l'action publique et sa spatialisation.

Il associe normalement des dimensions écologiques, sociales, esthétiques, urbanistiques, dans une démarche de dialogue entre les compétences et les corps de métier.

Chez les Genevois le champ paysager semble surtout confiné aux lieux et enjeux où se pose une question esthétique ou un projet d'aménagement extérieur, en général récréatif, et mobilisant le métier précis de l'architecte paysagiste. L'entrée globalisante "paysage" n'est pas systématiquement convoquée, sa pertinence ou sa légitimité ne semblant pas être pleinement reconnue. Ce sont à l'inverse des approches sectorisées qui sont activées, par exemple sous l'angle écologique, agricole ou patrimonial, incarnées par chacun des services et des administrations concernés.

Tout ne se passe pas ainsi, mais c'est une tendance à laquelle se trouvent confrontés les responsables de la « vision paysagère » à l'échelle Grand Genevoise.

Il y a tout de même des évolutions vers plus d'intégration et de décloisonnement des approches via notamment des réflexions qui se mettent en place autour de la planification de l'espace rural. Des actions remarquables et des temps forts permettent de fédérer. C'est par exemple tout ce qui a été fait sur les contrats de rivières et les contrats de corridors écologiques, sur la qualité de l'eau et les couloirs de biodiversité. Des projets ont montré l'apport d'une approche intégrée telle que la renaturation d'un cours d'eau permettant une meilleure gestion des crues, une revalorisation patrimoniale, des plantations à but écologique et une préservation de biodiversité. Un très bon exemple est le projet de renaturation de l'Aire qui a été récompensé par le Grand prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2019.

En regroupant les cantons de Genève et de Vaud ainsi que la partie française du Grand Genève (pôle Métropolitain), le projet du Grand Genève est composé de plusieurs territoires institutionnels de nature différente. Il est porté par une structure de coopération assistée d'un groupe local de coopération transfrontalière associant toutes les collectivités concernées. C'est à ce niveau qu'est élaborée la réponse à l'appel à projet de la Confédération et qu'est assurée la coordination de la mise en œuvre du projet porté par les cantons de Genève et de Vaud, et par plusieurs intercommunalités françaises regroupées au sein du Pôle Métropolitain du Genevois français dont Thonon Agglomération fait partie. Pour Genève, c'est le Canton qui assume toute la compétence d'aménagement avec l'ensemble de ses services dont l'un est consacré au paysage. C'est la spécificité du Canton de Genève qui regroupe des compétences qui dans les autres Cantons sont du ressort des communes, ou d'ensemble de communes réunis en district comme c'est le cas dans le Canton de Vaud.

C'est le sens même du terme paysage qui pose question, pour pouvoir assurer un rôle beaucoup plus transversal et de travail inter services. Un terme comme aménagement de l'espace rural serait peut-être mieux compris. Car dans les faits, pour certains exemples de lieux cités faisant l'objet d'une gestion par les collectivités, leurs enjeux et les politiques qui y sont actuellement mises en œuvre paraissent relever pleinement du paysage comme champ, regard et action transversale telle qu'on l'entend notamment en France.

Ainsi, des espaces de chaume du Canton de Vaud, en moyenne montagne, très fréquentés par les promeneurs, mettent en jeu tout à la fois des problématiques de biodiversité, de maintien de l'ouverture des milieux, de la conservation des patrimoines bâtis et agro-pastoraux ayant une valeur écologique intéressante. Un tel contexte globalisant mobilise, même implicitement, toutes les facettes de la problématique et du savoir-faire de la gestion paysagère. Et quoique le "paysage" n'en soit pas l'intitulé "officiel", ce type de contexte est potentiellement un laboratoire concret pour une approche transversale... paysagère.

Enfin une collaboration plus large avec la stratégie portée par le SCoT du Chablais dans lequel le paysage est mis en avant pour être une clé de lecture pertinente de toutes les composantes de son aménagement pourrait sans doute être un exemple inspirant pour les cantons de Genève et de Vaud. Le projet de territoire du Grand Genève est l'occasion de partager les bonnes pratiques entre les territoires membres.

En participant par exemple aux Randos-SCoT-paysage. Ces randos sont des parcours avec les élus communaux pour appréhender les paysages sous tous ses aspects selon les lieux parcourus. Il s'agit en effet d'aborder aussi bien des paysages du quotidien, des paysages littoraux, des paysages économiques, des paysages de montagne, des paysages des belvédères, des paysages urbains, des paysages agricoles, des paysages naturels... Sur les différents parcours, des haltes sont organisées pour débattre sur les thèmes d'interventions liés à la question paysagère, définir les objectifs de qualité paysagère, choisir des sites exploratoires pour tester des méthodes et des outils pour mettre en œuvre un programme d'actions à moyen et long terme. Ces ateliers exploratoires mis en place favorisent l'émergence d'une culture commune de qualité paysagère urbaine et architecturale du territoire, en s'appuyant sur des problématiques concrètes et des secteurs identifiés (zones d'activités, zones commerciales, dents creuses, extensions urbaines, entrées de village...).

C'est ainsi qu'il peut être possible de faire du paysage un outil politique.